

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-671407

148040

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 2824	Société : R.A.M		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : MOUAGARI YAMNA			
Date de naissance : 28/02/45			
Adresse : 66 Res. Scala Abdellatif Ben Kaddour Casa			
Tél. : 0665 067248	Total des frais engagés : Dhs		

Autorisation CNPDR n° : A 215/2019	Cadre réservé au Médecin	Docteur Hasan TAZI Spécialiste en O.R.L. A. de la Palestine Rce EL HOURIA Imm. YIL Apt. N° 1 (1er Etage) FES TNP 141133645
Cachet du médecin :	Date de consultation :	Age:
Nom et prénom du malade :	Nom et prénom du conjoint :	
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	<input type="checkbox"/> Enfant	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : FES

Le : 17 FEV. 2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/11/2022			300,00	INP : 133645 Docteur H. A. Spécialiste en ESS A de la Palestine RCS Imm. VITI Apt. N° 1 (1er Etage) INP 141133645
+ Andrologie				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Rachid M. BAR B, Bd. Tétouan Casablanca - Casablanca Tél. : 05 22 52 08 08 06 21 25 55 50	3/11/2022	229,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

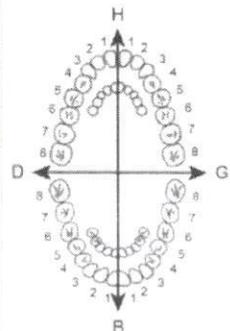
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Rachid M. BAR B, Bd. Tétouan Casablanca - Casablanca Tél. : 05 22 52 08 08 06 21 25 55 50			

AUXILIAIRES MEDICAUX

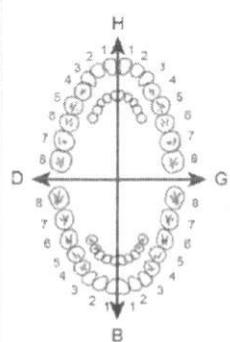
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur Hassan TAZI

Diplômé en OTO-RHINO LARYNGOLOGIE
et en OTOLOGIE et OTO-NEUROLOGIE
de l'Université de BORDEAUX

Spécialiste des maladies et de la chirurgie
des Oreilles - du Nez et de la Gorge
Chirurgie de la surdité, chirurgie Cervico-faciale
Explorations fonctionnelles - endoscopie

الدكتور حسن التازي

إخلاصي في أمراض وجراحة
الأذن والأذن والحنجرة
جراحة الوجه والعنق
جراحة الصمم
خريج كلية الطب بيوردو (فرنسا)

Docteur Hassan TAZI
Spécialiste en O.R.L.
A. de la Palestine Résidence EL HOURIA
Imme. VIII Apt. N° 1 (1er Etage) FES
INP 141133645

Yalla

25

21,30

100 25

21,30

25

21,30

Docteur Hasan TAZI
Spécialiste en O.R.L.
A. de la Palestine Résidence EL HOURIA
Imme. VIII Apt. N° 1 (1er Etage) FES
INP 141133645

Tel : 0535 625 541 -
Dr. Rashed M. A. TAZI
Casablanca - Maroc
98, Bd. Telouet - Casablanca - Maroc
Tél : 0661 254 550 -
229,60

21,30

Tazzane

Relexane 100

27,00

229,60

128 256 512 1024 2048 4096 8192



Entendre
Laboratoire de correction auditive

NOM Prénom

Age Profession

Adresse

Date *3/11/11*

AUDIOGRAMME

OBSERVATIONS :

Docteur Hasan TAZI
Spécialiste en O.R.L
A. de la Palestine Rce EL HOURIA
Imm. VIII Apt. N° 1 (1er Etage) FES
INP 141133645

Traitement chirurgical

Date :

Côté :

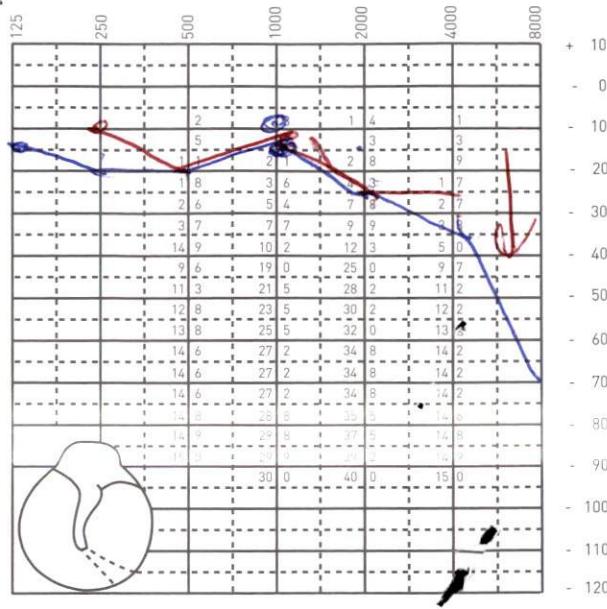
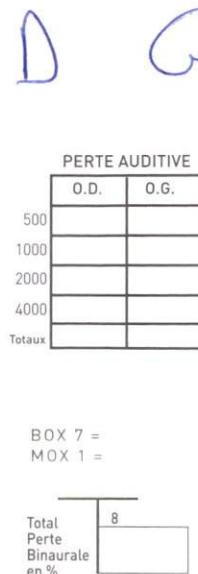
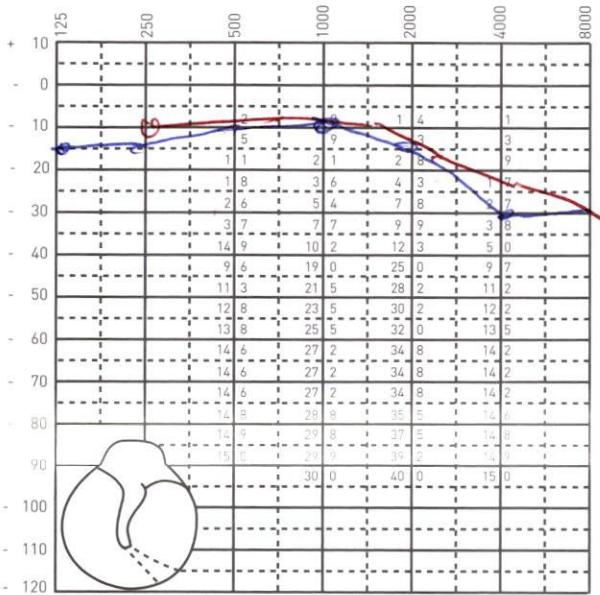
Type de l'intervention :

Casa : 4, angle rue Arago et Lavoisier - Tél. : 0522 86 02 18

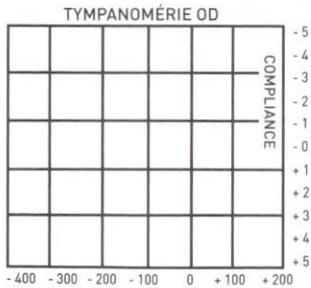
Marrakech : 18, rue Mouritania - n°12, Guéliz - Tél. : 0524 42 05 08

Fès : 116, Bd. Mohammed V - n°5 - Tél. : 0535 94 25 25

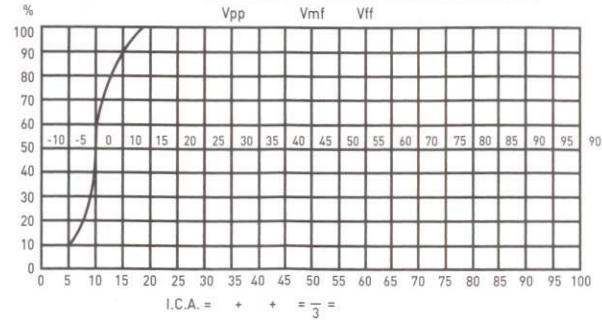
E-mail : a.benjilali@laboentendre.ma - Site web : www.laboratoireentendre.ma



Bing 250 500 1000



Bing 250 500 1000 2000 4000



Bing 250 500 1000

